

Procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2016 sous la présidence de monsieur Robert Laflamme à laquelle assistaient mesdames Lyla Wilson et Lorraine Carrière, messieurs Roger Hébert, David Kininmonth, Armand Gaudet, Owen Falquero et Steven Beerwort.

Absence: Kevin Barnes

Invité: M. David Cottineau (6.1)

Également présent: Justin Sultana, inspecteur municipal

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 00

16-110

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour, avec l'ajout de l'item Varia 7.1: Formation en urbanisme, est proposée par Armand Gaudet et appuyée par Roger Hébert.

16-111

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 aout 2016

L'adoption du procès-verbal de la réunion du 22 aout 2016, avec correction mineure au point 16-101, est proposée par Roger Hébert et appuyée par Armand Gaudet.

4. Suivi des dernières réunions

Un suivi est effectué sur la demande de modification de zonage pour le camping sauvage et des précisions sont apportées.

Un retour est aussi effectué sur la demande de dérogation mineure pour le lotissement sur le chemin Miltimore. Il est souligné par l'ensemble des membres qu'il serait souhaitable que le président suive dorénavant la recommandation du CCU auprès du Conseil.

5. Demandes de PIIA

16-112

5.1 773, chemin Lakeside, lot 4 264 704, zone UC-3-C15, District Foster

Nature de la demande: Installation d'une enseigne commerciale

ATTENDU QU'une demande d'installation d'une enseigne commerciale sur poteaux a été déposée;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du règlement 601 sur les PIIA étaient remis au service de la Gestion du territoire en accompagnement de la demande;

ATTENDU QUE le Service de la gestion du territoire transmettait la demande aux membres du C.C.U dans les délais prévus après avoir

constaté qu'elle était complète et conforme;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec les matériaux et les couleurs environnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lorraine Carrière et appuyé par Lyla Wilson que le C.C.U recommande au Conseil d'accepter cette demande.

16-113

5.2 475, chemin de Knowlton, lot 4 266 026 704, zone UC-5-K15, District Knowlton-Victoria

Nature de la demande: Installation d'enseignes commerciales

ATTENDU QU'une demande d'installation d'une enseigne sur poteaux et de deux enseignes à plat a été déposée;

ATTENDU QUE tous les plans, documents et informations exigibles en vertu du règlement 601 sur les PIIA étaient remis au Service de la gestion du territoire en accompagnement de la demande;

ATTENDU QUE le Service de la gestion du territoire transmettait la demande aux membres du C.C.U dans les délais prévus après avoir constaté qu'elle était complète et conforme;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec les matériaux et les couleurs environnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Armand Gaudet et appuyé par Owen Falquero que le C.C.U recommande au Conseil d'accepter cette demande.

6. Demande de dérogation mineure

16-114

6.1 4, chemin Sugar Hill, Lot 4 267 305, zone RF-11-M16 – District East Hill

Nature de la demande: Bâtiment agricole en marge avant minimale

ATTENDU QU'une demande de reconstruction d'un bâtiment agricole en marge avant minimale a été déposée;

ATTENDU QUE Monsieur David Cottineau est présent afin d'amener des précisions quant à la demande;

ATTENDU QUE le bâtiment agricole en place à récemment fait l'objet d'une demande de démolition dû à son état de détérioration;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 596 exige une marge avant de 18 mètres pour ce type de bâtiment agricole;

ATTENDU QUE la demande propose une reconstruction, suivant la démolition, d'un bâtiment à une distance de 3.51 mètres;

ATTENDU QUE cette distance de l'emprise du chemin correspond à la même distance que le bâtiment qui est présentement en place;

ATTENDU QUE le CCU juge que le bâtiment existe depuis plus de cent ans et qu'une reconstruction au même endroit et aux mêmes dimensions ne causerait pas de préjudice au voisinage immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Kininmonth et appuyé par Lyla Wilson que le C.C.U recommande au Conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure.

7. VARIA

7.1 Formation en urbanisme

Des discussions antérieures avaient eu lieu concernant la possibilité d'offrir un cours précisant le rôle des membres du CCU et l'ensemble des caractéristiques des différents types de demandes. L'inspecteur municipal revient sur le sujet et l'ensemble des membres démontrent un intérêt. Une proposition pour la date de cette activité sera effectuée prochainement.

8. Prochaine assemblée

Lundi le 24 octobre 2016, à 19h00, au Centre lac-Brome

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 47.

Robert Laflamme, président

Justin Sultana, secrétaire